

#### Procès-verhal

### Conseil Communautaire du 30 juin 2022

N°13174

### Présents:

Le 30 juin 2022 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Médoc Estuaire, Communes dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente de Soussans, sous la présidence de M. Didier MAU.

ARCINS: Claude GANELON - ARSAC: Nadine DUCOURTIOUX, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU - CUSSAC FORT MEDOC: Marie-Christine **SEGUIN** - LABARDE: Matthieu FONMARTY - LAMARQUE: Sylvie ALEZARD TEIXEIRA - LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christine CORNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT – LUDON MEDOC: Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL – MACAU: Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Michel DE ZEN, Anne SAVIN de LARCLAUSE - MARGAUX-CANTENAC : Chantal PERNEGRE - SOUSSANS: Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

#### Absents excusés :

Monique DIGEON pouvoir à Nadine DUCOURTIOUX, Dominique FEDIEU pouvoir à Marie-Christine SEGUIN, Dominique SAINT-MARTIN suppléé par Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Franck SIMONNET pouvoir à Christine CORNET, Christian DECAUDIN pouvoir à Christian VELLA, Martine VALLIER pouvoir à Michel DE ZEN, Denis CABEZAS pouvoir à Marjorie ROUSSEL, Sylvain LALANNE, Guillaume LAFON pouvoir à Anne SAVIN de LARCLAUSE, Jessica DUNIAUD, Sophie MARTIN pouvoir à Chantal PERNEGRE, Allan SICHEL

### Secrétaire de séance :

Frédéric AURIER

Conseillers en exercice: 32

Ouorum: 17 Présents: 21

Votants: - 29 (sauf délibération 10)

- 28 (délibération 10)

### Ordre du jour :

DL2022\_3006\_1 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 avril 2022 - Adoption

DL2022\_3006\_2 Représentation au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnau et composition des commissions thématiques intercommunales - Modification - Décision

DL2022\_3006\_3 Fonds européens programme 2023-2027 - Choix de confier la Stratégie de Développement Local puis la gestion du programme au Parc Naturel Régional du Médoc - Décision

DL2022\_3006\_4 Autorisation d'Occupation Temporaire du Port de Lamarque - Fixation d'un tarif "commerce ambulant" -Décision

DL2022\_3006\_5 Octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur le site du Port de Lamarque au profit de la société MS Animation - Décision

DL2022\_3006\_6 Étude de développement économique - Demande de subvention LEADER - Décision

DL2022\_3006\_7 Tarifs des camps 3-17 ans - Modification - Décision

DL2022\_3006\_8 Conventions d'objectifs et de financement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant – Approbation

DL2022\_3006\_9 Règlement intérieur des Relais Petits Enfance - Modification - Adoption

DL2022\_3006\_10 OTC Margaux Médoc Tourisme - Convention d'objectifs et de moyens - Approbation

DL2022\_3006\_11 Création d'un Comité Social Territorial (CST) local - Décision

DL2022\_3006\_12 Tableau des effectifs – Modification – Décision DL2022\_3006\_13 - Budget principal 2022 - Décision modificative n°1 – Approbation

DL2022\_3006\_14 Budget annexe Eau potable 2022 - Décision modificative n°1 - Approbation

DL2022\_3006\_15 Budget annexe Zone d'activités Aygue Nègre 2022 - Décision modificative n°1 - Approbation

Karine PALIN souligne que c'est la première fois qu'un Conseil communautaire se tient dans la commune de Soussans, qu'elle en est fière et espère que cela se renouvellera. En effet, elle trouve qu'il s'agit d'une très bonne idée de faire ces Conseils dans les différentes communes de la CdC, que cela permet de les visiter de manière régulière et de connaître les lieux où les elles peuvent accueillir les réunions tout au long de ce mandat.

Didier MAU la remercie de son accueil. Il explique que le fonctionnement a été inversé par rapport au précédent mandat puisque la CdC n'ayant pas de locaux communautaires, les réunions du Bureau se tenaient dans les communes et le Conseil à la Mairie d'Arsac, dans une salle parfaitement confortable, très bien équipée, avec un accueil toujours chaleureux et convivial, mais disposant maintenant de locaux, la CdC peut y organiser les Bureaux et Commissions et tourner dans les communes pour le Conseil.

### DL2022\_3006\_1 Procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 avril 2022 - Adoption

Rapporteur: Didier MAU

Votants pour : Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 avril 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ Adopte le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 avril 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

# DL2022\_3006\_2 Représentation au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnau et composition des commissions thématiques intercommunales – Modification - Décision

Rapporteur: Didier MAU

**Votants pour :** Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

### Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnau – Modification des représentants

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-33 et L5211-1;

Vu l'article L2121-21 de ce même code, et notamment son sixième alinéa ;

Vu l'arrêté préfectoral date du 30 avril 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire (CdC), conformément à l'article L5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnau;

Vu la délibération DL2020\_0207\_6 du 2 juillet 2020 désignant les représentants de la CdC au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnau ;

Considérant que les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnau prévoient parmi ses membres : 6 titulaires et 6 suppléants pour la CdC.

Considérant la candidature exprimée afin de remplacer Monsieur GOFFRE Jean-Claude, titulaire;

Vu les résultats du scrutin : PALIN Karine : 29 voix

### 2. Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Médoc Estuaire conformément à l'article L5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ; Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-21, L2121-22, L5211-1 et L5211-40-1 ;

Vu la délibération n°DL2020\_0207\_20 du 2 juillet 2020 concernant la création et la composition des commissions thématiques intercommunales ;

Considérant les candidatures proposées afin de modifier la composition de certaines commissions du fait de défections portées à la connaissance de la Communauté de Communes.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ Décide de procéder à un vote à main levée.

▶ Considérant les résultats du scrutin, proclame la modification et rappelle les représentants de la Communauté de Communes Médoc Estuaire au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant des Jalles de Cartillon et de Castelnau ainsi qui suit :

Titulaires	Suppléants
GANELON Claude	AMBROSINO Yves
BOSC Jean-Paul	SONGY Gérard
LARTIGUE Thierry	GUICHOUX Alain
HARDOUIN Stéphane	BES Alain
MOREAU Guy	HUGON Isabelle
PALIN Karine	JAROUSSEAU Nicolas

► Considérant les résultats du scrutin, proclame la modification et rappelle la composition des différentes commissions ainsi qui suit :

Commission Développement économique				
Vice-présidente		COLMONT-DIGNEAU	Chrystel	Nombre de voix
	Titulaires	GUINARD	Yannick	
ARCINS	ritulaires	BARBIER	Jean-Baptiste	
	Suppléant	GANELON	Claude	
	Titulaires	AURIER	Frédéric	
ARSAC	illulalies	CADUSSEAU	Laurent	
	Suppléant	ARROUY-HELSON	Jean-Christophe	
	Titulaires	GUICHOUX	Alain	
CUSSAC FORT MEDOC	illulalies	BOIS	Isabelle	
	Suppléant	LE BOT	Stéphane	
	Titulaires	DURAND	Loêtitia	
LABARDE	illulalies	TROQUEREAU	Sophie	
	Suppléant	PIRES	Ingrid	
	Titulaires	RONDEL	Cédric	
LAMARQUE		LEITAO	Mariana	
	Suppléant	LAJOUX	Audrey	
	Titulaires	DECAUDIN	Christian	
LE PIAN MEDOC		DELPECH	Thierry	
	Suppléant	LAUTRETTE	Bernard	
	Titulaires	GARCIA	Didier	
LUDON MEDOC	illulalies	VONTHRON	Thibaut	
	Suppléant	DESNOUE	Marie-Josephe	
	Titulaires	BLAZQUEZ	Billy	
MACAU	ritulalies	ROBIN	Eric	
	Suppléant	WARNET	Marianne	
	Titulaires	GRABOT	Julie	
MARGAUX-CANTENAC	i ituiaii es	POHER	Philippe	
	Suppléant	LURTON	Denis	
·	Titulaires	CHEVALIER	Nadia	
SOUSSANS		CHAUMEIL	Arnaud	
	Suppléant	DHERS	Frédéric	

		Commission Voirie		
Vice-président		GANELON	Claude	Nombre de voix
	Titulaires	GANELON	Claude	
ARCINS		BERNARD	Jean-François	
	Suppléant	GUINARD	Yannick	
	Titulaires	SONGY	Gérard	
ARSAC	rituiaires	BOSC	Jean-Paul	
	Suppléant	SEEBERGER	Emmanuel	
	Titulaires	GUICHOUX	Alain	
CUSSAC FORT MEDOC	rituiaires	LARTIGUE	Thierry	
	Suppléant	BLANCHARD	Alain	
	Titulaires	BARES	Patrick	
LABARDE		DESTRIAN	Claude	
	Suppléant	REGAUDIE	Pierre	
	Titulaires	RONDEL	Cédric	
LAMARQUE		BES	Alain	
	Suppléant	JUSTE	Aymeric	
	Titulaires	DUPONT	Jean	
LE PIAN MEDOC		SIMONNET	Franck	
	Suppléant	VELLA	Christian	
	Titulaires	MONTFORT	Anthony	
LUDON MEDOC	ritulalies	HEBRARD	Roland	
	Suppléant	ARDEVEN	Yohann	
	Titulaires	JAUBERT	Vincent	
MACAU	ritulalies	LESTAGE	Christophe	
	Suppléant	WARNET	Marianne	29
	Titulaires	MOREAU	Guy	
MARGAUX-CANTENAC	illulalies	PIZZOL	Joël	
	Suppléant	MOUILLAC	Laurent	
	Titulaires	CROUAIL	Jean-Pierre	
SOUSSANS	rituiaires	POUILLET	Patrice	
	Suppléant	LAURAND	Gaëtan	

Commission Aménagement du territoire/Patrimoine				
Vice-président		GANELON	Claude	Nombre de voix
	Titulaires	GANELON	Claude	
ARCINS	illulalies	BERNARD	Jean-François	
	Suppléant	GUINARD	Yannick	
	Titulaires	SEEBERGER	Emmanuel	
ARSAC	illulalies	ROSSI-LOPEZ	Sandra	
	Suppléant	DUCOLOMB	Romain	
	Titulaires	GUICHOUX	Alain	
CUSSAC FORT MEDOC	illulalies	LARTIGUE	Thierry	
	Suppléant	LE BOT	Stéphane	
	Titulaires	TROQUEREAU	Sophie	
LABARDE		ALLARD	Marielle	
	Suppléant	ALLARD	Jordan	
	Titulaires	RONDEL	Cédric	
LAMARQUE		SEGUIN	Odile	
	Suppléant	LEITAO	Mariana	
	Titulaires	DUPONT	Jean	
LE PIAN MEDOC	ritulaires	SIMONNET	Franck	
	Suppléant	TOUSSAINT	Alexis	
	Titulaires	DE ZEN	Michel	
LUDON MEDOC	litulalies	VALLIER	Martine	
	Suppléant	CHAIGNON	Emmanuelle	
	Titulaires	JAUBERT	Vincent	
MACAU	litulalies	BANALES	Angélique	
	Suppléant	COLMONT-DIGNEAU	Chrystel	
	Titulaires	GAY	Jean-Marie	
MARGAUX-CANTENAC	illuidiles	LURTON	Denis	
	Suppléant	BALSIMELLI	Stéphanie	
·	Titulaires	MAURIN	Annette	
SOUSSANS		GOFFRE	Jean-Claude	
	Suppléant	POUILLET	Patrice	

Commission Petite enfance				
Vice-présidente		DUCOURTIOUX	Nadine	Nombre de voix
-	Titulaires	SANDRIN	Corinne	
ARCINS		REBILLOUT	Chantal	
	Suppléant	CHIESA	Nicole	
	Titulaires	DUCOURTIOUX	Nadine	
ARSAC	ritulaires	PANOZZO	Huguette	
	Suppléant	BIDART	Amandine	
	Titulaires	ARAGON	Joëlle	
CUSSAC FORT MEDOC	ritulaires	HAMON-GILLET	Coralie	
	Suppléant	JUNCK	Mireille	
	Titulaires	ALLARD	Marielle	
LABARDE		ACKERMANN	Sofian	
	Suppléant	CHERBONNEL	Ronan	
	Titulaires	ALEZARD TEIXEIRA	Sylvie	
LAMARQUE		ROSES-DUROUSSEAU	Gaëlle	
	Suppléant	HOSTEINS	Marie-Annick	
	Titulaires	CORNET	Christine	
LE PIAN MEDOC		GANELON	Laurence	
	Suppléant	TOUSSAINT	Alexis	
	Titulaires	GARNET	Laëtitia	
LUDON MEDOC	litulaires	CARNICELLI	Isabelle	
	Suppléant	LORA RUNCO	Delphine	
	Titulaires	LAFON	Guillaume	
MACAU	ritulalies	JESSON	Delphine	
	Suppléant	EPELVA	Julie	
·	Titulaires	PERNEGRE	Chantal	
MARGAUX-CANTENAC	illulalies	LETURQUE	Magali	
	Suppléant	BICHET	Sarah	
	Titulaires	RAMPNOUX	Chantal	
SOUSSANS	rituidires	LECCA	Audrey	
	Suppléant	MILLET	Maryse	

Commission Jeunesse				
Vice-présidente		DUCOURTIOUX	Nadine	Nombre de voix
	Titulaires	SANDRIN	Corinne	
ARCINS	Titulaires	REBILLOUT	Chantal	
	Suppléant	CHIESA	Nicole	
	Titulaires	CHARBONNIER	Eric	
ARSAC	rituiaires	DUCOURTIOUX	Nadine	
	Suppléant	ROSSI-LOPEZ	Sandra	
	Titulaires	DEBROSSE	Aurélien	
CUSSAC FORT MEDOC	rituiaires	ARAGON	Joëlle	
	Suppléant	BEAUGER	Denis	
·	Titulaires	ALLARD	Jordan	
LABARDE	rituiaires	ALLARD	Marielle	
	Suppléant	TROQUEREAU	Sophie	
	Titulaires	ALEZARD TEIXEIRA	Sylvie	
LAMARQUE		ROSES-DUROUSSEAU	Gaëlle	
	Suppléant	HOSTEINS	Marie-Annick	
	Titulaires	GANELON	Laurence	
LE PIAN MEDOC		CORNET	Christine	
	Suppléant	TOUSSAINT	Alexis	
	Titulaires	ROUSSEL	Marjorie	
LUDON MEDOC	ritulalies	BARBERA	Sandra	
	Suppléant	CARNICELLI	Isabelle	
	Titulaires	LAFON	Guillaume	
MACAU	ritulalies	GALLIEN	Zohra	
	Suppléant	SAVIN DE LARCLAUSE	Anne	
	Titulaires	PERNEGRE	Chantal	
MARGAUX-CANTENAC	i itulali es	BUSTILLO	Virginie	
	Suppléant	D'HULSTER	Sandra	
·	Titulaires	RAMPNOUX	Chantal	
SOUSSANS		LECCA	Audrey	
	Suppléant	MILLET	Maryse	

		Commission Tourisme		
Vice-président		FEDIEU	Dominique	Nombre de voix
	Titulaires	BARBIER	Jean-Baptiste	
ARCINS		SANDRIN	Corinne	
	Suppléant	GUINARD	Yannick	
	Titulaires	DUCOLOMB	Romain	
ARSAC	ritulaires	ALIAS	Laurence	
	Suppléant	CHARBONNIER	Eric	
	Titulaires	GUICHOUX	Alain	
CUSSAC FORT MEDOC	ritulaires	LE BOT	Stéphane	
	Suppléant	BLANCHARD	Alain	
	Titulaires	REGAUDIE	Pierre	
LABARDE		TROQUEREAU	Sophie	
	Suppléant	ALLARD	Marielle	
	Titulaires	LEITAO	Mariana	
LAMARQUE		SEGUIN	Odile	
	Suppléant	LAJOUX	Audrey	
	Titulaires	PETIT	Chrystèle	
LE PIAN MEDOC		BEZAC	Annie	
	Suppléant			
	Titulaires	VALLIER	Martine	
LUDON MEDOC	illulalies	BARBERA	Sandra	
	Suppléant	DELAPORTE	Luc	
	Titulaires	BANALES	Angélique	
MACAU	illulalies	NADALIE	Christine	
	Suppléant	ROBIN	Eric	29
·	Titulaires	POUILLOUX	Dominique	
MARGAUX-CANTENAC	illuialles	FOURTON	Serge	
	Suppléant	LURTON	Denis	
	Titulaires	FONSECA	Rose-Marie	
SOUSSANS	illulalies	CHAUMEIL	Arnaud	
	Suppléant	OLLIVOT	Christelle	

Commission Cohésion sociale/Prévention				
Vice-présidente		MARTIN	Sophie	Nombre de voix
	Titulaires	REBILLOUT	Chantal	
ARCINS		CHIESA	Nicole	
	Suppléant	SANDRIN	Corinne	
	Titulaires	PIQUER	Hélène	
ARSAC	ritulalies	DUCOURTIOUX	Nadine	
	Suppléant	PHOENIX	Yoann	
	Titulaires	DUSSOUCHAUD	Claudie	
CUSSAC FORT MEDOC	ritulalies	JUNCK	Mireille	
	Suppléant	BLANCHARD	Alain	
·	Titulaires	ALLARD	Marielle	
LABARDE	ritulalies	DELABIE	Anaïs	
	Suppléant	PIRES	Ingrid	
	Titulaires	HARDOUIN	Stéphane	
LAMARQUE		HOSTEINS	Marie-Annick	
	Suppléant	ALEZARD TEIXEIRA	Sylvie	
	Titulaires	BEZAC	Annie	
LE PIAN MEDOC		DOMINGOS	Emmanuel	
	Suppléant			
	Titulaires	SOLTANI	Arlette	
LUDON MEDOC	ritulalies	POLI	Nathalie	
	Suppléant	DELAPORTE	Luc	
	Titulaires	LAFON	Guillaume	
MACAU	ritulalies	SAVIN DE LARCLAUSE	Anne	
	Suppléant	GALLIEN	Zohra	
	Titulaires	EYZAT	Béatrice	
MARGAUX-CANTENAC	i itulali es	D'HULSTER	Sandra	
	Suppléant	POUILLOUX	Dominique	
	Titulaires	OLLIVOT	Christelle	
SOUSSANS		BRUNET	Sandrine	
	Suppléant	CHEVALIER	Nadia	

		Commission Sécurité		
Vice-président		FONMARTY	Matthieu	Nombre de voix
-	Titulaires	AMBROSINO	Yves	
ARCINS		FALEMPIN	André	
	Suppléant	GUINARD	Yannick	
	Titulaires	SEEBERGER	Emmanuel	
ARSAC	ritulaires	PHOENIX	Yoann	
	Suppléant	LAFRENOY	Dominique	
	Titulaires	BEAUGER	Denis	
CUSSAC FORT MEDOC	ritulalies	BLANCHARD	Alain	
	Suppléant	HAMON-GILLET	Coralie	
	Titulaires	LIAUBET	Dominique	
LABARDE	ritulalies	FONMARTY	Matthieu	
	Suppléant	VITAL	Stéphane	
	Titulaires	HARDOUIN	Stéphane	
LAMARQUE		BES	Alain	
	Suppléant	RONDEL	Cédric	
	Titulaires	POMIES	Séverine	
LE PIAN MEDOC		JEGOU	Josette	
	Suppléant	VELLA	Christian	
	Titulaires	BORDES	Olivier	
LUDON MEDOC	ritulalies	MONTFORT	Anthony	
	Suppléant	LORA RUNCO	Delphine	
	Titulaires	LESTAGE	Christophe	
MACAU	ritulalies	LALANNE	Sylvain	
	Suppléant			
	Titulaires	FABAREZ	Jean-Pierre	
MARGAUX-CANTENAC	illulalles	PERNEGRE	Chantal	
	Suppléant	DARRIET	Fabrice	
	Titulaires	CROUAIL	Jean-Pierre	
SOUSSANS	rituiaires	GOFFRE	Jean-Claude	
	Suppléant	MILLET	Maryse	

Vice-président		nent et valorisation des o FONMARTY	Matthieu	Nombre de voix
		AMBROSINO	Yves	
ARCINS	Titulaires	FALEMPIN	André	
	Suppléant	GUINARD	Yannick	
		DIGEON	Monique	
ARSAC	Titulaires	BOUDOU	Catherine	
	Suppléant	KOBS	Jonathan	
		LE BOT	Stéphane	
CUSSAC FORT MEDOC	Titulaires	FEDIEU	Dominique	
	Suppléant	GUICHOUX	Alain	
	Titulaires	REGAUDIE	Pierre	
LABARDE	litulaires	FONMARTY	Matthieu	
	Suppléant	DESTRIAN	Claude	
LAMARQUE	Titulaires	SAINT-MARTIN	Dominique	
		SEGUIN	Odile	
	Suppléant	BASTARD	Sébastien	
	Titulaires	DUPONT	Jean	
LE PIAN MEDOC		TOUSSAINT	Alexis	
	Suppléant	VELLA	Christian	
	Titulaires	VALLIER	Martine	
LUDON MEDOC	itulaires	LORA RUNCO	Delphine	
	Suppléant	ROUSSEL	Marjorie	
	Titulaires	BOITEL	Michel	
MACAU	itulaires	EPELVA	Julie	
	Suppléant	LALANNE	Sylvain	29
	Titulaires	PERNEGRE	Chantal	
MARGAUX-CANTENAC	riculaires	EYZAT	Béatrice	
	Suppléant	GRABOT	Julie	
	Titulaires	JAROUSSEAU	Nicolas	
SOUSSANS	itulaires	FONSECA	Rose-Marie	
	Suppléant	GOFFRE	Jean-Claude	

Comr	mission Transit	ion énergétique, écologique	e et environnementa	le
Vice-présidente		PALIN	Karine	Nombre de voix
-	Titulaires	LAFORGE	Franck	
ARCINS		VOISIN	Olivier	
	Suppléant	BARBIER	Jean-Baptiste	
	Titulaires	DIGEON	Monique	
ARSAC	ritulalies	ALIAS	Laurence	
	Suppléant	BOUDOU	Catherine	
	Titulaires	LE BOT	Stéphane	
CUSSAC FORT MEDOC	ritulalies	JUNCK	Mireille	
	Suppléant	FEDIEU	Dominique	
	Titulaires	ALLARD	Jordan	
LABARDE	ritulalies	ACKERMANN	Sofian	
	Suppléant	DESTRIAN	Claude	
LAMARQUE	Titulaires	LEITAO	Mariana	
		LAJOUX	Audrey	
	Suppléant	SEGUIN	Odile	
	Titulaires	DUPONT	Jean	
LE PIAN MEDOC		SIMONNET	Franck	
	Suppléant	TOUSSAINT	Alexis	
	Titulaires	ROUSSEL	Marjorie	
LUDON MEDOC	litulaires	CHAIGNON	Emmanuelle	
	Suppléant	VONTHRON	Thibaut	
	Titulaires	BOITEL	Michel	
MACAU	ritulalies	SAVIN DE LARCLAUSE	Anne	29
	Suppléant	QUETEL	Dominique	
	Titulaires	MORISSEAU	Sébastien	
MARGAUX-CANTENAC	rituialies	PERNEGRE	Chantal	
	Suppléant	HURSTEMANS	Thérèse	
·	Titulaires	JAROUSSEAU	Nicolas	
SOUSSANS	ritulalies	DI NATALE	Bruno	
	Suppléant	GOFFRE	Jean-Claude	

Commission Eau/Assainissement				
Vice-président		SAINT-MARTIN	Dominique	Nombre de voix
ARCINS	Titulaires	AMBROSINO	Yves	
	ritulalies	GUINARD	Yannick	
	Suppléant	VOISIN	Olivier	
	Titulaires	SONGY	Gérard	
ARSAC	ritulalies	KOBS	Jonathan	
	Suppléant	DIGEON	Monique	
	Titulaires	GUICHOUX	Alain	
CUSSAC FORT MEDOC	ritulalies	BLANCHARD	Alain	
	Suppléant	FEDIEU	Dominique	
·	Titulaires	BARES	Patrick	
LABARDE	litulaires	DESTRIAN	Claude	
	Suppléant	LIAUBET	Dominique	
	Titulaires	RONDEL	Cédric	
LAMARQUE		BES	Alain	
	Suppléant	BASTARD	Sébastien	
	Titulaires	VELLA	Christian	
LE PIAN MEDOC	ritulaires	TOUSSAINT	Alexis	
	Suppléant	JEGOU	Josette	
	Titulaires	VALLIER	Martine	
LUDON MEDOC	ritulalies	MONTFORT	Anthony	
	Suppléant	VERT	Béatrice	
	Titulaires	JAUBERT	Vincent	
MACAU	ritulalies	BOITEL	Michel	29
	Suppléant	LALANNE	Sylvain	
	Titulaires	MOREAU	Guy	
MARGAUX-CANTENAC	rituiaires	MOUILLAC	Laurent	
	Suppléant	PIZZOL	Joël	
	Titulaires	SORBIER	Jean-Charles	
SOUSSANS	ritulaires	CROUAIL	Jean-Pierre	
	Suppléant	DI NATALE	Bruno	

Commission Finances						
Vice-présidente		DUCAMP	Philippe	Nombre de voix		
ARCINS	Titulaires	GANELON	Claude			
	rituiaires	BERNARD	Jean-François			
	Suppléant	LAFORGE	Franck			
ARSAC	Titulaires	AURIER	Frédéric			
		DUCOURTIOUX	Nadine			
	Suppléant	GAILLARD	Jean-Yves			
	Titulaires	SEGUIN	Marie-Christine			
CUSSAC FORT MEDOC		GUICHOUX	Alain			
	Suppléant	BOIS	Isabelle			
	Titulaires	REGAUDIE	Pierre			
LABARDE	illulalies	DELABIE	Anaïs			
	Suppléant	FONMARTY	Matthieu			
	Titulaires	HARDOUIN	Stéphane			
LAMARQUE	rituiaires	LAJOUX	Audrey			
	Suppléant	SEGUIN	Odile			
	Titulaires	JEGOU	Josette			
LE PIAN MEDOC		DECAUDIN	Christian			
	Suppléant	LAUTRETTE	Bernard			
	Titulaires	CABEZAS	Denis			
LUDON MEDOC		LORA RUNCO	Delphine			
	Suppléant	GONZALEZ	Frédéric			
MACAU	Titulaires	LALANNE	Sylvain			
		LESTAGE	Christophe			
	Suppléant	SAVIN DE LARCLAUSE	Anne	29		
MARGAUX-CANTENAC	Titulaires	HURSTEMANS	Thérèse			
		BUSTILLO	Virginie			
	Suppléant	POHER	Philippe			
SOUSSANS	Titulaires	SORBIER	Jean-Charles			
		MAURIN	Annette			
	Suppléant	RAMPNOUX	Chantal			

## DL2022\_3006\_3 Fonds européens programme 2023-2027 - Choix de confier la Stratégie de Développement Local puis la gestion du programme au Parc Naturel Régional du Médoc - Décision

Rapporteur : Didier MAU

Votants pour: Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Le 16 décembre 2021, la Région Nouvelle-Aquitaine (autorité de gestion des fonds européens) a lancé un appel à candidature à destination des territoires souhaitant devenir animateur et gestionnaire des fonds européens pour la nouvelle programmation 2023/27. Cette nouvelle programmation sera mutlifonds car constituée de l'Objectif Stratégique 5 du FEDER et du programme LEADER. Pour le Médoc, c'est ainsi une enveloppe de 3,8 millions d'euros qui est prévue (contre 1,8 millions pour la programmation 2014/22.

Chaque territoire est invité à élaborer sa propre Stratégie de Développement Local (SDL) pour bénéficier de ces fonds dans les prochaines années, en respectant le calendrier suivant :

Etapes	Calendrier
Ouverture de l'AAC et date limite de transmission de la candidature	Du 16/12/2021 au 17/06/2022
Analyse des candidatures et examen en Comité de sélection (Région)	Juin à Septembre 2022
Communication des résultats des candidatures	Octobre 2022
Mise en place et conventionnement	Dernier trimestre 2022
Sélection des premiers projets par le Groupe d'Action Local (GAL)	Début 2023

Le Pays puis le Parc Naturel Régional du Médoc assure depuis 2014 l'animation et la gestion des fonds européens LEADER pour l'ensemble du Médoc. La Région Nouvelle-Aquitaine a réaffirmé, lors du lancement de l'appel à candidature pour la future programmation des fonds européens, sa volonté de s'appuyer sur les territoires de contractualisation pour définir une stratégie Fonds Européens pour la période 2021-27.

### Il est ainsi proposé:

- de confier au Parc Naturel Régional du Médoc la mission d'élaborer la Stratégie de Développement Local, de constituer et de déposer le dossier de candidature en vue de la nouvelle programmation des fonds européens,
- d'approuver la Stratégie de Développement Local définie par le Parc Naturel Régional du Médoc,
- de conforter le Parc Naturel Régional du Médoc dans son rôle de structure porteuse des fonds européens pour le Médoc.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ Décide de confier au Parc Naturel Régional du Médoc la mission d'élaborer la Stratégie de Développement Local, de constituer et de déposer le dossier de candidature en vue de la nouvelle programmation des fonds européens.
- ▶ Approuve la Stratégie de Développement Local définie par le Parc Naturel Régional du Médoc.
- ▶ Décide de conforter le Parc Naturel Régional du Médoc dans son rôle de structure porteuse des fonds européens pour le Médoc.

Didier MAU souligne que l'animation et la gestion des fonds européens par le Pays puis le Pnr sont effectuées à la satisfaction générale. Il ajoute que les réunions sont très bien préparées et organisées, en toute transparence et dans la concertation avec les différents acteurs de l'animation éconmique du territoire et du développement local, ce qui participe à la volonté de la CdC de renouveler sa confiance au Pnr.

Chrystel COLMONT-DIGNEAU indique que la différence par rapport à la programmation précédente est que les 1,8 millions d'euros étaient juste pour LEADER alors que sur celle-ci s'ajoute l'OS5 pour monter à 3,8 millions d'euros, ce qui implique pour la CdC de faire la démonstration de sa capacité à consommer.

## DL2022\_3006\_4 Autorisation d'Occupation Temporaire du Port de Lamarque - Fixation d'un tarif "commerce ambulant" - Décision

Rapporteur : Didier MAU

Votants pour: Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Vu la Convention d'Occupation Temporaire du domaine public portuaire non constitutive de droits réels relative au site du Port de Lamarque signée entre le Département de la Girons et la Communauté de Communes Médoc Estuaire (CdC) le 18 mai 2008, et en particulier son article 3-1 relatif à la possibilité conférée à la CdC de délivrer des autorisations temporaires d'occupation (AOT) ;

Vu la délibération 09-59 du conseil communautaire en date du 25 juin 2009 fixant les tarifs des redevances dues par les détenteurs « terrestres » d'une AOT ;

Considérant que cette dernière délibération n'est applicable que pour des occupations à caractère durable, comme c'est le cas actuellement (restaurateurs) mais n'est pas adapté au cas des commerces ambulants ;

Considérant que des demandes de commerçants ambulants souhaitant s'installer temporairement sur le site du Port de Lamarque sont régulièrement envoyées à la CdC sans que celle-ci ne puisse, le cas échéant, y donner une suite favorable dans un cadre administratif adapté ;

Vu l'article L2125-1 du Code générale de la propriété des personnes publiques et notamment son premier alinéa disposant que tout occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance ;

Considérant que les commerces ambulants ne peuvent se prévaloir d'un quelconque motif, parmi ceux prévu par le législateur, valant exemption du versement de cette redevance ;

Il est proposé de fixer les tarifs suivants à compter de l'exercice 2022 :

 1 € par m² et par mois d'emprise au sol des structures installées, étant entendu que tout mois commencé est dû dans son intégralité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶Décide de fixer le tarif « commerce ambulant » de la redevance à percevoir pour toute AOT consentie sur le site du Port de Lamarque tel que ci-dessus exposé.

## DL2022\_3006\_5 Octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur le site du Port de Lamarque au profit de la société MS Animation - Décision

Rapporteur : Didier MAU

**Votants pour :** Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Vu la Convention d'Occupation Temporaire (COT) du domaine public portuaire non constitutive de droits réels relative au site du Port de Lamarque signée entre le Département de la Girons et la Communauté de Communes Médoc Estuaire (CdC) le 18 mai 2008, et en particulier son article 3-1 relatif à la possibilité conférée à la CdC de délivrer des autorisations temporaires d'occupation (AOT) ;

Vu la délibération n°DL2022\_3006\_4 du conseil communautaire en date du 30 juin 2022 relative à la fixation du tarif « commerce ambulant » de la redevance à percevoir pour toute AOT consentie sur le site du Port de Lamarque ;

Considérant la demande exprimée par la société MS Animation sise 2 rue du relais – 33180 Vertheuil d'implanter durant la saison estivale différents stands sur le site portuaire de Lamarque, à savoir :

- un manège enfantin dont la dimension est de 8m x 7 m;
- un tir à la carabine enfantin de 6m x 2,5m;
- une pêche aux canard de 2,5m x 1,5m;
- une barbe à papa.

Considérant qu'à cette heure, l'avis conforme du Conseil Départemental de la Gironde n'a pas été rendu ;

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ Décide d'accorder une AOT à la société MS Animation valable dès la signature de la convention correspondante jusqu'au 31 août 2022 sous réserve de l'accord du Conseil Départemental de la Gironde.

▶ Autorise le Président à signer la convention d'occupation temporaire telle qu'annexée à la présente délibération ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le Directeur général des services informe que le Département a donné un retour oral favorable et que la CdC attend le courrier officiel.

Didier MAU indique que l'autorisation est donnée à titre expérimental pour créer un peu d'animation et que la commune de Lamarque sera particulièrement vigilante sur la bonne tenue de cette occupation. Il ajoute que la vigilance doit surtout se porter sur le risque d'invasion ou d'extension non maîtrisée et espère que le chef d'entreprise fera la police lui-même avec l'aide de la CdC s'il le faut.

### DL2022\_3006\_6 Étude de développement économique - Demande de subvention LEADER - Décision

Rapporteur: Chrystel COLMONT-DIGNEAU

**Votants pour :** Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Afin de réinvestir le champ économique au regard des mutations territoriales sociales et sociétales, la Communauté de Communes Médoc Estuaire (CdC) souhaite mener une étude stratégique sur le développement économique de son territoire. Cette étude permettra aux élus d'enrichir leur vision de celui-ci en matière de réalité socio-économique et de se positionner sur une stratégie et un plan d'actions échelonné dans le temps. Ce travail s'étalera sur l'année 2022 et permettra de dessiner la feuille de route des années à venir.

Cette étude sera suivie par le chargé de mission en développement économique de la CdC et par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sélectionnée suite à une mise en concurrence. Le travail sera piloté par les élus communautaires, les partenaires institutionnels et économiques dans le cadre d'un comité de pilotage.

Phase 1 : du diagnostic aux enjeux stratégiques (4 mois)

- Cadrage
- Synthèse documentaire et données territoriales basiques
- Réunion cadrage sur site
- Aide à la réalisation d'entretiens
- Aide à l'analyse foncière et immobilière

- Aide au Benchmark concurrentiel & partenarial
- Animation séminaire d'identification des enjeux
- Synthèse enjeux clés et pistes de positionnement
- Comité de pilotage

Phase 2 : de la stratégie au plan d'actions (3 mois)

- AMO Préparation séminaire "stratégie & actions"
- Consolidation stratégie suite au séminaire
- Comité de pilotage
- AMO Armature plan d'actions et fiches actions
- Evaluation budget/Moyens
- AMO livrable final
- 2 réunions finales (COPIL ou bureau + soirée de lancement du SDE)

Le coût de cette étude est estimé à 22 500 € HT et peut faire l'objet d'un accompagnement dans le cadre du programme LEADER. Aussi, il est proposé de solliciter le Groupement d'Action Locale du Médoc, afin de nous appuyer sur le financement de l'AMO. La subvention demandée est de 18 000 euros, soit 80% du coût total HT. Le plan de financement serait ainsi établi :

	Montant (HT)	Financement
AMO Etude stratégique de développement économique	22 500 €	
Fonds LEADER (80% du HT)		18 000 €
Fonds propres Médoc Estuaire		4 500 €
TOTAL	22 500 €	22 500 €

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ Décide de solliciter une subvention auprès du Groupement d'Action Locale du Médoc pour un montant de 18 000 euros.

▶ Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Chrystel COLMONT-DIGNEAU rappelle que le principe de l'étude avait été validé à condition de mobiliser des subventions pour alléger la facture de la CdC, ce qui est le cas puisque les fonds LEADER représentent 80 % du coût total.

Elle informe ensuite de l'évolution des travaux de réflexion, indiquant que la phase de diagnostic est en cours de finalisation, avant de lancer le travail sur la définition des actions à la rentrée et que la fin de l'étude est prévue pour l'automne 2022.

Elle pense que le travail sera vraiment qualitatif, d'autant que la formule choisie place le chargé de mission de la CdC en collaboration de l'étude, notamment par la réalisation de toutes les interviews des acteurs économiques du territoire et qu'il est vraiment impliqué dans le contenu de cette étude, permettant, selon elle, de s'approprier plus facilement les résultats.

### DL2022\_3006\_7 Tarifs des camps 3-17 ans - Modification - Décision

Rapporteur : Nadine DUCOURTIOUX

Votants pour: Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Par délibération n°2019-0512-144 du 12 décembre 2019, le Conseil Communautaire votait la hausse des tarifs des séjours 3-17 ans.

La commission jeunesse a souhaité retravailler ces tarifs afin de proposer une grille tarifaire qui reste progressive selon les revenus des familles mais qui soit proportionnelle au coût des camps (selon le lieu, la distance, les activités proposées, l'encadrement) par un système de pourcentage.

Vu l'avis de la commission jeunesse du  $1^{\rm er}$  juin 2022 et de la commission finances du 14 juin 2022, il est donc proposé d'appliquer à tous les camps proposés aux enfants de 3 à 17 ans les tarifs suivants à compter du  $1^{\rm er}$  septembre 2022 :

		Participation de la famille au coût du camp
QF1	0-300	29%
QF2	301-400	32%
QF3	401-500	35%
QF4	501-600	38%
QF5	601-700	41%
QF6	701-850	44%
QF7	851-1000	46%
QF8	1001-1250	48%
QF9	1251-1500	51%
QF10	1501-1750	54%
QF11	1751 et +	57%

Le coût du camp sera calculé de la manière suivante :

Total des dépenses prévisionnelles liées au camps, charge de personnel incluse – recettes prévisionnelles versées par la CAF, la MSA ou tout autre organisme dans le cadre d'un appel à projet. Les familles seront informées du coût total du camp au moment de l'inscription.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶Décide la modification des tarifs des camps proposés aux enfants de 3 à 17 ans comme indiqué dans le tableau ci-dessus, à compter du 1er septembre 2022.

## DL2022\_3006\_8 Conventions d'objectifs et de financement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant - Approbation

Rapporteur: Nadine DUCOURTIOUX

**Votants pour :** Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Par délibération n° 2019-0512-146, le Conseil Communautaire approuvait la modification des conventions d'objectifs et de financement des Etablissements d'Accueils du Jeune Enfant (EAJE) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ces conventions, qui définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement par la CAF de la prestation de service unique « Psu », du bonus « inclusion handicap », et du bonus « mixité sociale » sont arrivées à échéance au 31 décembre 2021.

Vu l'avis de la commission Petite Enfance du 28 juin 2022, il est proposé d'approuver les nouvelles conventions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026 et d'autoriser le Président à les signer.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶Approuve les nouvelles conventions d'objectifs et de financement des EAJE avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026, telles qu'annexées à la présente délibération.

► Autorise le Président à signer lesdites conventions.

### DL2022\_3006\_9 Règlement intérieur des Relais Petits Enfance - Modification - Adoption

Rapporteur: Nadine DUCOURTIOUX

**Votants pour :** Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Par délibération n°2019-2506-78 du 25 juin 2019, le Conseil Communautaire a adopté le règlement intérieur des Relais Assistantes Maternelles.

Elaboré en concertation avec un groupe de travail volontaire d'assistants maternels de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, ce document définit les conditions d'accueil et de fonctionnement des Relais Assistantes Maternelles du territoire.

Suite à la parution du décret n°2021-1115 du 25 août 2021 et du nouveau référentiel approuvé par le Conseil d'Administration de la CNAF le 5 octobre 2021, il convient d'apporter des modifications à ce document, afin de prendre en compte la nouvelle appellation des Relais qui deviennent ainsi Relais Petits Enfance et de mettre à jour l'intitulé de leurs missions.

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance du 28 juin 2022, il est donc proposé d'adopter le règlement modifié, tel qu'annexé à la présente délibération, pour une application à compter du 1er septembre 2022.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

►Adopte le règlement intérieur des Relais Petite Enfance modifié, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

## DL2022\_3006\_10 OTC Margaux Médoc Tourisme - Convention d'objectifs et de moyens - Approbation

Rapporteur : Didier MAU

**Votants pour :** Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Ne participe pas au vote : Dominique FEDIEU

Vu le Code du Tourisme et le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire, et en particulier l'article 3.1.2.4,

Vu la délibération n°DL2020\_1712\_24 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Médoc Estuaire en date du 17 Décembre 2020 portant création de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Margaux Médoc Tourisme, Vu les statuts de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire (OTC) de Margaux Médoc Tourisme

Il est proposé d'établir la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme Communautaire Margaux Médoc Tourisme pour l'année 2022 afin de lui confier les missions régaliennes propres aux Offices de Tourisme de France contre subvention à savoir : Accueil, Information, Communication, Promotion, Coordination des prestataires.

Ces missions contribuent à la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique et économique du territoire.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération et fait l'objet d'une présentation en séance.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶Approuve les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens avec Margaux Médoc Tourisme tel qu'annexé à la présente délibération.

▶ Autorise le Président à signer ladite convention, ainsi que document relatif à cette affaire.

### DL2022\_3006\_11 Création d'un Comité Social Territorial (CST) local - Décision

Rapporteur: Philippe DUCAMP

Votants pour: Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Les élections professionnelles se dérouleront le 8 décembre 2022.

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 32 :

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents ;

Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2022 est compris entre 50 et 199 agents ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue avant le 8 juin 2022, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- De créer un Comité Social Territorial (CST) local ;
- De fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST (et de fixer un nombre égal de représentants suppléants du personnel);
- D'instaurer le paritarisme numérique au sein du CST en fixant à 3 le nombre de représentants titulaires de l'établissement (et de fixer un nombre égal de représentants suppléants);
- D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'établissement.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ Décide de créer un Comité Social Territorial (CST) local.
- ▶ Décide de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST (et de fixer un nombre égal de représentants suppléants du personnel).
- ▶Décide d'instaurer le paritarisme numérique au sein du CST en fixant à 3 le nombre de représentants titulaires de l'établissement (et de fixer un nombre égal de représentants suppléants).
- ▶ Décide d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de l'établissement.

### DL2022\_3006\_12 Tableau des effectifs - Modification - Décision

Rapporteur: Philippe DUCAMP

**Votants pour :** Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Afin de tenir compte des mouvements de personnel et dans le cadre de l'évolution des emplois au sein du service enfance jeunesse pour répondre aux besoins de fonctionnement, il est proposé la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ainsi qu'il suit :

### Ouverture de :

- 2 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 6 postes d'adjoint d'animation à temps complet
- 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet à 34/35e

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 33/35e
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 23/35e
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 21/35e
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet à 20/35<sup>e</sup>.

### Fermeture de :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1e classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet.

Afin de tenir compte de la modification de la durée hebdomadaire de travail d'agents d'animation du fait de l'évolution des emplois et pour répondre aux besoins réellement identifiés, il est également nécessaire de :

- Fermer 4 postes d'adjoint d'animation à temps non complet à 30/35<sup>e</sup>
- Ouvrir 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet,
- Fermer 3 postes d'adjoint d'animation à temps non complet à 34/35<sup>e</sup>
- Ouvrir 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet.

Les fermetures de postes et les modifications de durée hebdomadaire de travail ont été proposées pour avis au Comité Technique du 28 juin 2022 qui s'est prononcé favorablement.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ Décide les ouvertures et fermetures de postes et les modifications de durée hebdomadaire de travail telles qu'indiquées ci-dessus.

▶ Décide de modifier le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération à compter du 1er juillet 2022.

### DL2022\_3006\_13 Budget principal 2022 - Décision modificative n°1 - Approbation

Rapporteur: Philippe DUCAMP

**Votants pour :** Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Vu la délibération n°DL2022\_0704\_13 du 7 avril 2022 approuvant le budget principal de la Communauté de Communes Médoc Estuaire,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 14 juin 2022,

La décision modificative n°1 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits budgétaires. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

►Approuve la décision modificative n°1 du budget principal pour l'année 2022 telle qu'annexée à la présente délibération.

### DL2022\_3006\_14 Budget annexe Eau potable 2022 - Décision modificative n°1 - Approbation

Rapporteur : Philippe DUCAMP

**Votants pour :** Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Vu la délibération n°2022\_0704\_16 du 7 avril 2022 approuvant le budget annexe Eau potable de la Communauté de Communes Médoc Estuaire,

Vu l'avis de la commission Finances en date du 14 juin 2022,

La décision modificative n°1 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits budgétaires. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

►Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Eau potable pour l'année 2022 telle qu'annexée à la présente délibération.

### DL2022\_3006\_15 Budget annexe Zone d'activités Aygue Nègre 2022 - Décision modificative n°1 - Approbation

Rapporteur : Philippe DUCAMP

**Votants pour :** Claude GANELON, Nadine DUCOURTIOUX, Monique DIGEON, Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU, Marie-Christine SEGUIN, Dominique FEDIEU, Matthieu FONMARTY, Sylvie ALEZARD TEIXEIRA, Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Josette JEGOU, Christian VELLA, Christian DECAUDIN, Annie BEZAC, Alexis TOUSSAINT, Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Martine VALLIER, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Guillaume LAFON, Chantal PERNEGRE, Sophie MARTIN, Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE

Vu la délibération n°DL2022\_0704\_32 du 7 avril 2022 approuvant le budget annexe de la zone d'activités Aygue Nègre de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, Vu l'avis de la commission Finances en date du 14 juin 2022,

La décision modificative n°1 a pour objet de procéder à des ajustements de crédits budgétaires. Ces ajustements de crédits s'opèrent en dépenses de fonctionnement et d'investissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▶ Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe de la zone d'activités Aygue Nègre pour l'année 2022 telle qu'annexée à la présente délibération.

### Liste des élus présents lors de la séance du Conseil Communautaire du 30 juin 2022 :

Sylvie ALEZARD TEIXEIRA Frédéric AURIER Annie BEZAC Laurent CADUSSEAU Chrystel COLMONT-DIGNEAU Christine CORNET Michel DE ZEN Philippe DUCAMP Nadine DUCOURTIOUX Matthieu FONMARTY Claude GANELON Jean-Claude GOFFRE Josette JEGOU Didier MAU Karine PALIN Chantal PERNEGRE Marjorie ROUSSEL Anne SAVIN de LARCLAUSE Marie-Christine SEGUIN Alexis TOUSSAINT Christian VELLA

Le secrétaire de séance,

Frédéric AURIER

Le Président,

Didier MAU